

Cours complémentaires d'activité physique et sportive pour élèves en difficulté

Cadre de référence

(Version 2019)

A l'intention de	Tous les membres des équipes PSPS
Résumé	<p>En 2008, un premier cadre de référence a été rédigé avec la participation de différents acteurs de l'école. Ce document a été mis à jour en 2014.</p> <p>Le présent cadre de référence pour les Cours complémentaires d'activité physique (CCAP) s'est enrichi en 2019, des expériences et bonnes pratiques de quatre équipes ayant mis en œuvre de tels cours, souvent plusieurs années de suite.</p> <p>Il définit les conditions pour ces cours, visant non seulement des élèves en surpoids, mais aussi ceux avec des difficultés de coordination, voire de socialisation.</p> <p>Le repérage des élèves et leur sélection, points-clés de tels projets, sont précisés, tout comme les modalités d'évaluation afin d'améliorer chaque année le CCAP.</p>
1. Contexte	<p>Le programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises (PAPAE) de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) comprend la prise en compte et l'accompagnement des besoins particuliers des élèves dans ces deux domaines.</p> <p>L'Unité PSPS reçoit régulièrement de la part des établissements scolaires des demandes pour organiser des cours complémentaires d'activité physique (CCAP) pour des élèves en difficultés motrices et/ou en surpoids, souvent accompagnés de modules « alimentation équilibrée ».</p> <p>Ces projets font écho aux difficultés rencontrées par certains élèves pendant les leçons d'éducation physique et sportive (EPS) et au souhait de leur offrir un espace spécifique, leur permettant d'apprivoiser l'activité physique, d'y prendre du plaisir, d'améliorer leur condition physique et de développer leur confiance et leur estime de soi.</p> <p>Afin d'assurer des conditions optimales pour atteindre les objectifs fixés et limiter les risques d'effets non désirables que pourraient provoquer de tels projets (par exemple la stigmatisation des élèves en surpoids, le renforcement des préoccupations autour de l'apparence physique), il a semblé important de préciser le cadre dans lequel ces projets doivent s'inscrire.</p> <p>En 2008, un groupe de travail avait été mis en place pour définir ces conditions. Après quelques années de mise en œuvre, il est apparu nécessaire de revisiter ce cadre à la lumière des expériences effectuées par les différentes équipes PSPS. A cette fin, les équipes ayant présenté un projet en vue d'un octroi de subside de l'Unité PSPS pendant l'année 2016-2017 ont été rencontrées, soit quatre équipes.</p> <p>Pour Lausanne, le projet Alex (alimentation et exercice physique) débuté en 2004 est actuellement en train d'être revu. Le présent cadre de référence pourrait être appliqué si un projet de CCAP assorti d'une demande de subside était présenté par l'équipe PSPS.</p>

**Rappel du
cadre légal**

« L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative. » (1) Cet article illustre les limites des actions de PSPS, à savoir que les compétences sont d'abord du ressort des parents et donne mission à l'école de les seconder.

Le texte suivant évoque les objectifs généraux de l'école en lien avec l'éducation physique et sportive. « L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique pour tous les élèves relèvent du mandat de l'école. Elles contribuent à la fois à la promotion de la santé et au développement de la personnalité.(..) Avec l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) préconise une vision globale et soutient tout investissement au niveau de la qualité: dans la formation des enseignant-e-s, l'enseignement du sport, l'élaboration de programmes sportifs cantonaux et la création de cadres structurels supplémentaires. » (2)

PER

«Les objectifs de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique sont vastes. Ils comprennent le plaisir de bouger, l'acquisition de compétences sociales, d'aptitudes motrices, de compétences cognitives, d'adresse, et bien d'autres choses encore. » (3)

« Le domaine *Corps et mouvement* contribue au maintien et au développement de la santé physique et psychique. Il tend à instaurer chez l'élève un rapport actif et responsable à son propre corps, à celui d'autrui et à son environnement. Les activités proposées développent, dans une visée préventive, les connaissances et les attitudes permettant de limiter les comportements à risques, de prévenir les accidents et de prendre conscience des dérives rencontrées notamment tant dans le monde sportif que dans le domaine de l'alimentation. » (4)

Il est important de rappeler que le CCAP se déroule en plus de la dotation horaire de base (3 périodes hebdomadaires d'EPS et deux après-midi ou une journée de sport par mois) et ne les remplace en aucun cas.

**Données de la
littérature**

En matière de prévention de l'obésité, la littérature scientifique montre que les programmes en milieu scolaire ont peu d'efficacité lorsqu'ils cherchent à améliorer uniquement l'alimentation ou l'activité physique ; leur impact est meilleur s'ils combinent les deux. (5) (6) (7)

Pour réduire l'indice de masse corporelle (IMC), les stratégies scolaires à multi-composants (mesures structurelles, modification de l'offre alimentaire scolaire, connaissances nutritionnelles, cours de cuisine, jardins potagers programmes informatisés ou réduction du temps d'écran etc.) ont été porteuses, bien plus que l'augmentation de l'activité physique seule. (8) (9)

Les interventions uniquement éducationnelles ou environnementales améliorent le comportement alimentaire, la consommation de fruits et de légumes, mais pas l'incidence de l'obésité chez les enfants (10)

Lorsqu'elles sont interrogées sur la promotion de l'alimentation équilibrée et/ou l'activité physique à l'école afin de prévenir l'obésité, les parties prenantes (parents, employés de l'école, direction, infirmières, étudiants) relèvent le rôle important de l'école, par le modèle qu'elle peut offrir (par exemple, ne pas utiliser les sucreries pour valoriser un comportement souhaité, ne pas punir en supprimant l'activité physique, mettre à disposition un restaurant scolaire adéquat) ainsi que le partenariat nécessaire à instaurer avec les parents. (11)
(12)

2. Démarche

Le projet a consisté à une prise de contact avec les quatre équipes PSPS ayant présenté une demande de subside à l'Unité PSPS en 2016-2017 pour des projets à réaliser pendant l'année 2017-2018. La récolte des réponses s'est faite sur la base d'un questionnaire écrit d'un entretien téléphonique (1 équipe) ou d'une rencontre avec toute ou partie des membres de l'équipe PSPS (3 équipes).

Les sujets évoqués relevaient d'une description détaillée du projet mis en place, des éléments ayant incités sa mise sur pied, son évaluation et les pistes d'amélioration envisagées. Les réponses recueillies étaient le cadre de référence initial de 2008, revu en 2014.

2.1. But du document

Clarifier le cadre des cours complémentaires d'activité physique et leur financement

2.2. Objectifs visés par les cours CCAP

- Découvrir ou retrouver le plaisir de bouger.
- Améliorer les compétences pour la vie quotidienne (mobilité, force, tenue du corps, équilibre, réaction, persévérance, endurance).
- Développer les capacités physiques et sportives (aptitudes motrices et condition physique (endurance, force, souplesse, agilité, vitesse et détente).
- Contribuer au bien-être social
 - par une meilleure confiance en soi ;
 - par le partage avec d'autres dans une situation similaire ;
 - par une meilleure intégration dans les leçons d'EPS.
- Favoriser l'affirmation de soi et l'estime de soi.
- Augmenter son activité physique et sportive à moyen terme de manière individuelle en intégrant un groupe (sport scolaire facultatif, clubs sportifs).

Remarque : pour certains élèves en surpoids, la perspective d'une perte de poids ou d'une stabilisation peut être un facteur de motivation, mais peut aussi en démotiver d'autres si les effets attendus ne se produisent pas et il est important de ne pas susciter de faux espoirs. C'est pourquoi la stabilisation ou la perte de poids n'est pas un objectif. Trop ambitieux pour un cours hebdomadaire, il sort du cadre de l'école. Il est important de préciser à cet effet que l'école n'offre pas de programme thérapeutique, mais propose un cadre permettant un soutien et un accompagnement. Au sein de l'école, l'infirmier-ère scolaire (ISC) est une ressource. A l'extérieur de l'école, le-la médecin traitant est la personne de référence de l'enfant ou de l'adolescent-e en collaboration évidente avec les parents.

3.1. Présentation des projets mis en place dans les établissements scolaires

Les projets de CCAP des équipes rencontrées sont des projets qui ont été mis en place plusieurs années de suite, bénéficiant ainsi d'une expérience avérée.

Le nombre de période par semaine (1-2 par semaine), tout comme la durée du cours, varient selon les projets (1 à 2 semestres).

Il s'agit de cours d'activité physique (multisports, alternance avec la natation), parfois complétés de moments abordant l'alimentation (théoriques et/ou ateliers de cuisine), éventuellement associés à un repas au restaurant scolaire ou un pique-nique, car le CCAP est régulièrement agendé pendant la pause de midi.

Ces activités sont gérées par l'enseignant-e d'EPS et/ou l'ISC selon les lieux.

Un-e enseignant-e en EPS ou un-e enseignante généraliste formé-e en EPS qui y trouve de l'intérêt peut donner les cours d'activité physique.

Plusieurs professionnel-le-s de l'école peuvent aussi collaborer pour l'alimentation comme l'enseignant-e en économie familiale, le médecin scolaire ou le-la délégué-e PSPS.

Les transports entre les établissements du groupe scolaire doivent parfois aussi être organisés.

Le CCAP est reconduit chaque année. Pour l'une des équipes rencontrées, il ne pourra l'être, non en raison de sa pertinence, mais faute de disponibilité des locaux.

3.2. Besoins et participation des élèves à l'élaboration du CCAP

Les projets PSPS devraient être une réponse à un besoin des élèves. Cette analyse de besoins peut se faire directement auprès des élèves (questionnaire, échanges, world café, par exemple) ou au travers des éléments relayés par les acteurs de l'école. Lorsque les élèves sont parties prenantes d'un projet, que leur point de vue est pris en compte, leur capacité d'agir positivement pour leur santé est développée et les chances de succès du projet sont augmentées. (13)

Dans plusieurs établissements, le besoin des élèves a été évalué par un questionnaire ou par l'état des lieux. (14)

Les constats d'enseignant-e-s en EPS, tout comme la demande d'un directeur a aussi été le point de départ pour initier un CCAP dans l'établissement.

Une équipe rencontrée mentionne qu'en début de cursus de CCAP, il est fait une évaluation des attentes des élèves pour l'activité physique et qu'elle envisage de faire la même chose pour l'alimentation.

3.3. Participation des parents lors de l'élaboration du CCAP

Selon les contextes, l'équipe PSPS peut aussi s'enrichir de la participation de parents pour déterminer par exemple les modalités pratiques (horaire, lieu, durée). Les parents sont associés via le Conseil d'établissement ou l'Association des parents d'élèves (APE). Des cours pour les parents peuvent être organisés, mais comme leur éducation n'est pas du ressort de l'école et il n'est pas indispensable d'inclure cette dimension dans le projet.

Aucun des projets n'a fait l'objet d'une participation des parents quant à sa conception.

Les personnes rencontrées relèvent souvent la satisfaction générale des parents face à un CCAP, satisfaction relevée lors des entretiens l'enseignant-e ou avec l'ISC, de contacts informels avec l'enseignant-e d'EPS.

3.4. Repérage et sélection ciblée des participant-e-s

Le critère de référence pour participer au CCAP est les difficultés motrices pendant la leçon d'EPS.

Dans cette optique, le CCAP est à considérer comme une sorte d'« appui de gym », ce qui a l'avantage de ne pas focaliser sur le poids mais sur les capacités et les compétences de l'élève. Afin de ne pas renforcer la mise en échec des élèves concernés, il n'y a pas de test proposé.

Le cadre de référence proposé depuis 2008, met l'accent sur la non-stigmatisation des élèves concernés par de tels cours. Il encourage à ce que l'information soit faite à tous les élèves de l'établissement et à leurs parents et qu'elle puisse être relayée aux élèves concernés par les professionnel-le-s en contact avec eux (p ex. infirmière scolaire, enseignant-e d'EPS, enseignant-e, autre membre de l'équipe PSPS, etc.).

Dans tous les cas, la participation des élèves est facultative et se fait sur un mode volontaire.

Dans les expériences des équipes PSPS rencontrées en 2018, l'information est systématiquement adressée à tous les élèves et à leurs parents, le CCAP est parfois présenté en conférence des maîtres ou lors de soirée de parents.

Une démarche plus ciblée est proposée dans un deuxième temps (contact entre l'enseignant-e EPS et l'élève, formulaire d'inscription à disposition chez l'ISC et la médiatrice).

Le point crucial de ce type de projet, relevé par les équipes rencontrées, est la sélection des participant-e-s afin de toucher les enfants en réel besoin et non ceux souhaitant bouger encore plus pendant une activité pouvant même être perçue comme une alternative économique à la fréquentation de l'UAPE.

Plusieurs équipes relèvent que la présentation du cours est déterminante : pour qu'il recueille un nombre suffisant d'inscriptions et que les enfants inscrits le fréquentent sur l'entier du cursus prévu, les élèves doivent l'identifier à un « cours d'appui » pour l'activité physique et sportive et non comme un cours visant les élèves en surpoids.

La possibilité d'intégrer un événement sportif fédérateur pour les enfants (course populaire non-compétitive, journée de natation interscolaire par exemple) et de s'y préparer lors du CCAP peut aussi être un élément de motivation lors des inscriptions.

3.5. Evaluation des projets

Tout projet devrait faire l'objet d'une évaluation. Il s'agit d'une démarche permettant entre autres de déterminer l'intérêt ou la qualité des interventions. Elle cherche à savoir dans quelle mesure une intervention est efficace ou a atteint ses objectifs, pour quelles raisons, quels éléments de l'intervention sont les plus utiles, si les activités prévues ont été mises en œuvre et si elles l'ont été de manière adéquate, quels obstacles ont freiné la mise en œuvre, si la population concernée a été atteinte, ce qu'elle en pense, etc. L'évaluation permet d'apprendre des interventions effectuées et le cas échéant d'améliorer les points qui ont posé problème. De plus, une évaluation permet de justifier les projets réalisés en rendant des comptes sur les ressources investies et les effets obtenus.

Dans le cadre du CCAP, deux types d'évaluations sont possibles, l'une auprès des élèves bénéficiaires du cours et l'autre pour les membres de l'équipe PSPS et des autres acteurs de l'école concernés.

En annexe, figurent deux modèles de questions à poser lors de l'évaluation de satisfaction pour les élèves ou celle des professionnels.

Toutes les équipes PSPS rencontrées ont procédé à une évaluation auprès des élèves, par oral lors de la dernière séance et pour tous les participant-e-s, par focus group ou par questionnaire.

Pour les projets où les équipes PSPS ont été rencontrées, les appréciations de leurs collègues (membres de l'équipe PSPS, animateur-trice-s en activité physique, autres enseignant-e-s EPS) ont été recueillies de manière informelle.

A la question de savoir quel impact ce type d'action a sur le comportement en matière d'activité physique des enfants, les avis des équipes sont convergents, soit qu'il augmente l'envie de participer aux cours d'EPS et la coordination des élèves.

Des enfants se sont également inscrits à des activités en club sportif au terme du CCAP.

Pour l'alimentation, l'impact est moindre, puisque ce domaine est essentiellement du ressort des familles et pas toujours abordé dans le CCAP.

3.6. Financement

Comme pour tout projet PSPS, le CCAP peut être financé tout ou partie par l'Unité PSPS. Le montant usuel maximal de 10.00 CHF/élève et par projet est susceptible d'être dépassé, s'il est explicité et accepté par les membres du colloque « Projets PSPS ».

Certaines communes soutiennent également partiellement ce type de projet, en offrant les transports ou les repas au restaurant scolaire par exemple.

Si des repas ou des pique-niques sont compris dans le CCAP, une participation financière des parents, à la hauteur du prix d'un repas à domicile peut aussi être demandée.

Un poste important est celui du financement de l'enseignant-e donnant le CCAP. Ce-tte dernier-ère peut bénéficier de périodes occasionnelles cantonales (POC), sous réserve qu'il-elle soit au bénéfice d'un contrat de l'Etat de Vaud. Si le-la délégué-e PSPS donne le cours d'activité physique, il-elle peut également recevoir des POC, car cette prestation émerge à son activité PSPS.

4. Ressources

Un appui pour ce type de cours est possible via Jeunesse et Sport avec le module interdisciplinaire « Activités physiques et sportives avec les jeunes en surpoids ». Il ouvert à tout moniteur J+S et non pas seulement à des enseignant-e-s d'EPS.

5. Recommandations Les recommandations suivantes sont issues de l'expérience des équipes rencontrées.

Elaboration du projet

- Bien choisir le nom du cours pour éviter une connotation en lien avec le surpoids.
- L'ouvrir largement à différents niveaux scolaires (7-8 et 9-11P) permettant de créer des liens entre les différents âges et à différentes problématiques (surpoids, mais aussi difficulté de coordination ou de socialisation) afin d'augmenter le nombre d'élèves potentiellement concernés.
- Ne pas hésiter à commencer avec un petit groupe et à accepter d'autres enfants en cours d'année.
- Viser 15-17 élèves/groupe pour pouvoir adapter les activités en fonction des difficultés des élèves.
- Choisir un créneau horaire adéquat (l'expérience des équipes rencontrées montre que la période de midi est bonne, même le mercredi).
- Adresser l'information à l'ensemble des élèves pour éviter la stigmatisation de certains. Par la suite, relayer une nouvelle fois cette information auprès des parents d'enfants susceptibles de bénéficier d'un tel cours (via l'enseignant EPS, l'ISC par exemple).
- Prévoir des activités diversifiées augmentant l'intérêt des élèves pour le CCAP.
- Aborder l'alimentation de façon plus informative que restrictive.

Participation des élèves, des enseignants et des parents

- Présenter si possible le CCAP en conférence des maîtres, aux soirées de parents.
- Soutenir le travail des enseignant-e-s en leur mettant à disposition un flyer par exemple.
- Essayer d'associer les parents, au moins pour la définition de l'horaire et de la question de leur participation financière, à travers le Conseil d'établissement par exemple.

Recommandations pratiques

- Remplir la demande de subside en mentionnant particulièrement les nouveaux éléments de l'année, surtout si le projet est récurrent.
- Expliciter sur quelles constatations ces changements ont été apportés (évaluation même faite oralement, par exemple).

Evaluation

- Procéder à une évaluation même sous forme légère (rencontre pour voir ce qui s'est passé, ce qui est à refaire, à modifier), impliquer ainsi les membres de l'équipe PSPS et l'ouvrir aussi si possible aux parents.

6. Conclusion Ces recommandations ont été validées par les membres du colloque « Projets PSPS » de l'Unité PSPS le 4 juillet 2019, permettant la mise à jour de la version de 2014 du Cadre de référence pour les Cours complémentaires d'activité physique.

7. Remerciements Ce document a pu être établi grâce à la collaboration des équipes PSPS suivantes :

- Etablissement scolaire du Mont sur Lausanne, projet « Sport et santé »
- Etablissement scolaire de Léon Michaud, Yverdon, projet « Osez bouger »
- Etablissement scolaire de Coppet, projet « Gym+ »
- Etablissement scolaire d'Orbe, projet « Ça marche, bouger plus, manger mieux »

Projets PSPS en lien avec les récréations, recommandations

8. Références

1. Loi 400.02 sur l'enseignement obligatoire (LEO) [Internet]. Grand conseil du canton de Vaud; 2011. Disponible sur: https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/LEO_Version_adopt%C3%A9e_GC.pdf
2. Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS). Promotion de l'activité physique: Idées et ressources [Internet]. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique; 2010. Disponible sur: https://edudoc.ch/record/39052/files/Bewegung_f.pdf
3. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école [Internet]. 2005. Disponible sur: https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwj1qKSijugAhUpwAIHHUzLDa0QFjAAegQIChAC&url=https%3A%2F%2Fwww.baspo.admin.ch%2Fcontent%2Fbaspo-internet%2Ffr%2Fsportfoerderung%2Fsport-in-der-schule%2F_jcr_content%2FcontentPar%2Fdownloadlist%2FdownloadItems%2F82_1458309392138.download%2Feducation_au_mouvement_et_promotion_de_l_activite_physique_a_l_ecole_f_04_20130412.pdf&usg=AOvVaw11UW7iJFvPQn8yf-tURIGi
4. Domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER) [Internet]. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin; 2010. Disponible sur: <https://www.plandetudes.ch/cm/cg>
5. Brown T, Summerbell C. Systematic review of school-based interventions that focus on changing dietary intake and physical activity levels to prevent childhood obesity: an update to the obesity guidance produced by the National Institute for Health and Clinical Excellence. *Obesity Reviews*. janv 2009;10(1):110-41.
6. Guerra PH, Nobre MRC, da Silveira JAC, Taddei JAAC. School-based physical activity and nutritional education interventions on body mass index: A meta-analysis of randomised community trials — Project PANE. *Preventive Medicine*. avr 2014;61:81-9.
7. Sun C, Pezic A, Tikellis G, Ponsonby A-L, Wake M, Carlin JB, et al. Effects of school-based interventions for direct delivery of physical activity on fitness and cardiometabolic markers in children and adolescents: a systematic review of randomized controlled trials: School exercise interventions and adiposity. *Obesity Reviews*. oct 2013;14(10):818-38.
8. Katz DL, O'Connell M, Njike VY, Yeh M-C, Nawaz H. Strategies for the prevention and control of obesity in the school setting: systematic review and meta-analysis. *International Journal of Obesity*. déc 2008;32(12):1780-9.
9. De Bourdeaudhuij I, Van Cauwenberghe E, Spittaels H, Oppert J-M, Rostami C, Brug J, et al. School-based interventions promoting both physical activity and healthy eating in Europe: a systematic review within the HOPE project. *Obes Rev*. mars 2011;12(3):205-16.
10. Van Cauwenberghe E, Maes L, Spittaels H, van Lenthe FJ, Brug J, Oppert J-M, et al. Effectiveness of school-based interventions in Europe to promote healthy nutrition in children and adolescents: systematic review of published and 'grey' literature. *British Journal of Nutrition*. mars 2010;103(06):781.
11. Clarke J, Fletcher B, Lancashire E, Pallan M, Adab P. The views of stakeholders on the role of the primary school in preventing childhood obesity: a qualitative systematic review: School obesity prevention: stakeholder views. *Obesity Reviews*. déc 2013;14(12):975-88.
12. Margot L. Recherche de littérature sur l'efficacité des interventions en lien avec l'alimentation et/ou l'activité physique déployées en milieu scolaire. Unité PSPS - AVASAD; 2018.
13. Durnat C. Revue de littérature sur la participation, l'implication des élèves dans des projets de promotion de la santé. Unité PSPS; 2017.
14. Etat des lieux [Internet]. Unité PSPS; 2016. Disponible sur: https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/Programmes/PAPAE/Etat_des_lieux_DGEO_20160914_01.doc

Date et personnes de référence

4 juillet 2019

Valérie Guillemat-Watzlawick, cheffe de projet PSPS, Service de santé et de prévention, direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, Lausanne
Raoul Vuffray, adjoint pédagogique, Service de l'éducation physique et du sport
Laurence Margot, coordinatrice du Programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises, Unité PSPS

Annexes

Evaluation du cours par les élèves : enquête de satisfaction.

Un guide d'entretien sous la forme de suggestion de questions, est proposé permettant de passer en revue les différents points à aborder. La forme que peut prendre cette évaluation est au libre choix de l'enseignant-e en charge du cours. Dans l'idéal, elle pourrait se faire par une discussion de groupe ou un entretien individuel avec chaque élève, mais elle peut aussi se faire par écrit sur la base d'un questionnaire reprenant les points proposés ci-dessous. La forme orale est préférée car elle permet de préciser les points qui ne seraient pas clairs et reformuler les réponses si nécessaire. Elle permet d'être plus précis dans la récolte d'informations vu les questions ouvertes. L'évaluation est conduite par l'enseignant-e en charge du cours ou par un membre de l'équipe de santé.

Cette démarche est complémentaire à l'évaluation subjective de l'enseignant-e qui est faite tout au long du déroulement du cours sur la base du ressenti, des remarques et des discussions qui en découlent. Il est en effet important de formaliser la démarche à l'issue des cours en donnant la parole aux élèves. Cette étape doit leur permettre de s'exprimer librement, dans le respect, sans jugement sur leur vécu du cours et sur la manière dont ils souhaiteraient qu'il évolue. A cette occasion, il est utile de rappeler aux élèves que le but du bilan est de poursuivre un cours qui soit toujours plus proche de leurs besoins et qu'il n'y a pas de réponse juste ou fausse.

Suggestions de questions :

- Comment as-tu eu connaissance du cours ? Qu'est-ce que ce cours t'a apporté ?
- Qu'as-tu le plus aimé ?
- Y-a-t-il eu des moments difficiles pour toi ? OU Qu'est-ce que tu n'as pas aimé ? Pourquoi ?
- Si tu devais résumer ce cours en un mot, que dirais-tu ?
- Conseillerais-tu ce cours à d'autres ? Pourquoi ? Changerais-tu quelque chose au cours ? Si oui, quoi ?
- As-tu un message à transmettre ?

Evaluation du cours par l'équipe de santé et les professionnels concernés

Le canevas proposé permet de faire une évaluation qualitative du projet de manière à préciser dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, d'identifier les forces et les faiblesses du projet et de préparer la suite.

- Efficacité : dans quelle mesure a-t-on atteint les objectifs fixés ?
- Efficience : les moyens engagés sont-ils adéquats par rapport aux résultats obtenus ?
- Impact : quels sont les effets du projet, voulus ou non, au-delà du champ de son champ de responsabilité ?
- Pertinence : est-ce que le projet correspond à des besoins ? Est-ce qu'il fait sens pour les acteurs concernés ? Est-ce qu'il vise juste par rapport aux priorités, chances, risques dans la promotion d'un « mieux vivre » à l'école ?
- Viabilité : est-ce que les changements induits peuvent se prolonger et se développer plus largement ?
- Transférabilité : que retirer des innovations du cours complémentaire APS pour favoriser la valorisation d'autres expériences, en d'autres lieux, dans le même domaine de préoccupations ?